PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

29 September 1990 **Doc. 6309**

OPINION

on the Gulf crisis

(Rapporteur : Mr CUCÓ, Spain, Socialist)

The problem

Since the beginning of the Gulf crisis, over 600 000 foreign nationals, mostly from developing countries, have fled Iraq and Kuwait seeking temporary refuge mainly in Jordan, but also in Turkey, Iran and Syria. These people have been gathered into transit camps to wait — and some are still waiting — to be repatriated. Their repatriation is organised either by their home countries or by international humanitarian aid organisations.

Their resettlement in their countries of origin is difficult because of unemployment and housing shortages.

Some 600 000 people are believed to be in Iraq waiting to leave the country.

The solutions

The United Nations Disaster Relief Organisation (UNDRO), the International Organisation for Migration (IOM), the International Committee of the Red Cross (ICRC) and other governmental and non-governmental international organisations have been mobilised to help these displaced persons. Thanks to the response from Western countries, particularly the European Community, and to the appeals made by these organisations, it has been possible to organise assistance in the camps and repatriation.

The member states of the Council of Europe must continue to respond generously to these appeals. They must also assist in the resettlement of the people repatriated in their countries of origin by increasing their help for those countries' development programmes.

Forced exodus

1. After Iraq's invasion of Kuwait on 2 August 1990, many foreign nationals working in those two countries found themselves in a particularly difficult situation.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

29 septembre 1990 **Doc. 6309**

AVIS

sur la crise du Golfe

(Rapporteur : M. CUCÓ, Espagne, socialiste)

Le problème

Depuis le début de la crise du Golfe, plus de 600 000 ressortissants étrangers, pour la plupart originaires de pays en voie de développement, ont fui l'Irak et le Koweït pour chercher temporairement refuge, surtout en Jordanie, mais aussi en Turquie, en Iran et en Syrie. Ces personnes ont été accueillies dans des camps de transit où elles ont attendu, ou attendent encore, leur rapatriement. Celui-ci est organisé par les gouvernements des pays d'origine ou par des organisations internationales d'aide humanitaire.

La réinstallation des rapatriés dans leur pays d'origine est difficile en raison du chômage et de l'absence de logements.

Quelque 600 000 personnes resteraient encore en Irak dans l'attente de quitter le pays.

Les solutions

L'Office des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (UNDRO), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et d'autres organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales se sont mobilisées pour venir en aide à ces personnes déplacées. Grâce à la réponse favorable des pays occidentaux, en particulier de la Communauté européenne, grâce aux appels lancés par ces organisations, il a été possible d'organiser l'assistance dans les camps et le rapatriement des personnes.

Les Etats membres du Conseil de l'Europe doivent continuer à répondre généreusement à ces appels. Ils doivent aussi faciliter la réinstallation des rapatriés dans leur pays d'origine par une augmentation de leur aide aux programmes de développement de ces pays.

Un exode forcé

1. Après l'invasion du Koweït par l'Irak, le 2 août 1990, de nombreux ressortissants étrangers qui travaillent dans ces deux pays se sont trouvés dans une situation particulièrement difficile.

2. In the first days of the conflict, the fate of Western nationals taken hostage by Iraq drew the attention of European public opinion. However, the Western media quickly reported population movements in the region on account of their unexpected magnitude. In one month, over 300 000 people entered Jordan alone.

3. In order to better understand this exodus, it has to be realised that over 70% of Kuwait's population, which was nearly 2 million before the Iraqi invasion, was accounted for by foreign migrant workers. These included 300 000 Palestinians, 110 000 Egyptians and 450 000 Asians (from India, Sri Lanka, Bangladesh, the Philippines and Thailand). These Asians made up the bulk of Kuwait's unskilled labour force. The closing down of the firms which employed them, after the arrival of the Iraqi army, deprived them of their livelihoods.

4. At the same time in Iraq, where foreigners represent about 10% of the population of 17 million, some nationals of developing countries also decided to leave the country, for fear of finding themselves in the same situation as the Western hostages or of being persecuted. This applied particularly to the Egyptians, Pakistanis and Syrians, whose countries of origin had clearly condemned the Iraqi invasion of Kuwait.

5. Since the frontier between Iraq and Jordan was reopened on 7 August 1990, thousands of people have arrived in Jordan hoping to return to their countries of origin. Between 5 000 and 6 000 arrived daily at the beginning of August, increasing to 10 000 and 15 000 by the end of the month. Over 400 000 people transited through the "no man's land" between Jordan and Iraq prior to leaving the country. By mid-September, the flow from Kuwait and Iraq slowed considerably and the daily number of departures of foreign nationals, by air and sea, was higher than the number of arrivals.

6. In the other countries bordering on Iraq, the influx was less dramatic. According to the United Nations Disaster Relief Organisation (UNDRO), between the beginning of the crisis and mid-September, Turkey received some 26 000 people, most of whom have been repatriated, Iran nearly 20 000 and Syria 10 000, mostly from Arab countries. To these figures must be added those of their own nationals returning home, in all over 50 000, and those of Kuwaiti exiles (reportedly 20 000 in Cairo alone).

2. Pendant les premiers jours du conflit, le sort des ressortissants occidentaux retenus en otage par l'Irak a attiré toute l'attention de l'opinion publique européenne. Cependant, les médias occidentaux ont très vite rendu compte des mouvements de population dans la région en raison de leur ampleur inattendue. Ainsi, en un mois, sont entrées rien qu'en Jordanie plus de 300 000 personnes.

3. Pour mieux comprendre cet exode, il faut tenir compte du fait que plus de 70 % de la population du Koweït, qui avant l'invasion irakienne s'élevait à près de 2 millions de personnes, était composée de travailleurs migrants étrangers. Parmi eux se trouvaient 300 000 Palestiniens, 110 000 Egyptiens et 450 000 Asiatiques (Indiens, Sri-Lankais, Bangladeshis, Philippins et Thaïlandais). Ces Asiatiques constituaient l'essentiel de la main-d'œuvre non qualifiée au Koweït. La fermeture des entreprises qui les employaient, après l'arrivée de l'armée irakienne, les a privés de tout moyen de subsistance.

4. En même temps, en Irak où les étrangers constituent quelque 10 % d'une population de 17 millions d'habitants, certains ressortissants de pays en voie de développement ont aussi décidé de quitter le pays, poussés par la crainte de se retrouver dans la même situation que les otages occidentaux ou d'être victimes de persécutions. C'était le cas surtout des Egyptiens, des Pakistanais et des Syriens dont leurs pays d'origine avaient clairement condamné l'invasion irakienne du Koweït.

5. Dès la réouverture de la frontière entre l'Irak et la Jordanie le 7 août 1990, des milliers de personnes sont arrivées en Jordanie avec l'espoir de regagner leur pays d'origine. De 5 000 à 6 000 arrivants par jour au début du mois d'août, le chiffre est passé à 10 000-15 000 par jour à la fin du mois. Plus de 400 000 personnes ont ainsi transité par le «*no man's land*» entre la Jordanie et l'Irak en attendant de quitter le pays. Vers la mi-septembre, le flux de personnes venant du Koweït et de l'Irak s'est nettement ralenti et le nombre quotidien de départs, par voies aérienne et maritime, de ressortissants étrangers était supérieur à celui des arrivées.

6. Dans les autres pays frontaliers avec l'Irak, l'afflux de personnes a été moins dramatique. D'après l'Office des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (UNDRO), depuis le début de la crise et jusqu'à la mi-septembre, la Turquie a accueilli quelque 26 000 personnes, dont la plupart ont été rapatriées, l'Iran près de 20 000 et la Syrie 10 000, originaires pour la plupart de pays arabes. A ces chiffres, il conviendrait d'ajouter ceux de leurs propres ressortissants rentrés dans leur pays, en tout plus de 50 000, ainsi que ceux des Koweïtiens exilés (rien qu'au Caire ils seraient 20 000).

7. At the present time on the frontier with Iran, some 50 000 people are waiting to be able to cross this country to reach Afghanistan, Pakistan, India or Sri Lanka. On the frontier with Turkey, between 12 000 and 15 000 Bangladeshis are waiting to leave Iraq. According to estimates by certain international organisations, some 600 000 people are believed to be in Iraq waiting to leave the country.

Assistance to displaced persons

8. Since the beginning of the crisis, the International Committee of the Red Cross (ICRC), in accordance with its terms of reference, has conducted substantial humanitarian activity for the benefit of all these people in need of assistance or protection.

9. On 25 August 1990, at the request of the local authorities, the ICRC sent equipment to Jordan to cope with the needs of people in transit as part of joint action with the Jordanian Red Crescent. At the beginning of September, 25 ICRC delegates were working in Jordan in the three transit centres at Shalan, Roweiched and Azrak. The ICRC's action enabled the displaced persons to be provided with food and water, rudimentary accommodation (tents) and medical care.

10. UNDRO was entrusted by the United Nations with the task of co-ordinating relief operations in the region and has been in contact with the governmental and non-governmental humanitarian organisations on the spot in order to help the displaced persons.

11. The European Community has provided emergency assistance for the displaced persons in the form of food aid and a sum of 28,5 million ecus to finance repatriation operations.

12. However, the measures taken to help persons in transit could not but be temporary, absolute priority being given to these people's return to their countries of origin.

13. Repatriation was more or less complicated to arrange according to the nationality of the people concerned. For the nationals of Arab countries, the situation improved rapidly. The Egyptians and Sudanese, despite long waits in Jordan, were able to make their way via Akaba, on the Red Sea, to their own countries. By the beginning of September, over 150 000 people had used this port to leave Jordan. For the Asians in transit in Jordan, the situation was very different, since the Governments of Bangladesh, Pakistan, the Phi-

7. A l'heure actuelle, à la frontière irano-irakienne, quelque 50 000 personnes attendent de pouvoir traverser l'Iran pour regagner l'Afghanistan, le Pakistan, l'Inde ou le Sri-Lanka. A la frontière turco-irakienne, ce sont entre 12 000 et 15 000 Bangladeshis qui espèrent quitter l'Irak. D'après les estimations de certaines organisations internationales, quelque 600 000 personnes resteraient encore en Irak dans l'attente de quitter le pays.

L'assistance aux personnes déplacées

8. Depuis le début de la crise, et conformément à son mandat, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a développé une substantielle action humanitaire en faveur de toutes les personnes ayant besoin d'assistance ou de protection.

9. Ainsi, le 25 août 1990, le CICR a envoyé en Jordanie, à la demande des autorités locales, des équipements pour faire face aux besoins des personnes en transit dans le cadre d'une action conjointe avec le Croissant-Rouge jordanien. Début septembre, 25 délégués du CICR travaillaient en Jordanie dans les trois centres de transit de Shalan, Roweiched et d'Azrak. L'action du CICR a permis d'assurer l'approvisionnement en eau et nourriture des personnes déplacées, leurs besoins essentiels de logement (tentes) et les soins médicaux.

10. L'UNDRO a été chargé par les Nations Unies de la coordination des opérations de secours dans la région. Il s'est mis en rapport avec les organisations humanitaires, gouvernementales et non gouvernementales, présentes sur le terrain pour venir en aide aux personnes déplacées.

11. La Communauté européenne a accordé une aide d'urgence en faveur des personnes déplacées sous forme d'aide alimentaire ainsi qu'une somme de 28,5 millions d'Ecus pour le financement des opérations de rapatriement.

12. Toutefois, les mesures mises en œuvre en faveur des personnes en transit ne pouvaient être que de nature temporaire, car la priorité absolue était le retour de ces personnes dans leur pays d'origine.

13. Mais l'organisation des rapatriements était plus ou moins compliquée à organiser selon la nationalité des personnes concernées. Pour les ressortissants des pays arabes, la situation a évolué rapidement. Les Egyptiens et les Soudanais, malgré de longues journées d'attente en Jordanie, ont trouvé accueil à Akaba, sur la mer Rouge, d'où ils ont regagné leur pays. Début septembre, plus de 150 000 personnes avaient utilisé ce port pour quitter la Jordanie. Pour les Asiatiques en transit en Jordanie, la situation était très différente car les

lippines or Sri Lanka were not able to take responsibility for repatriating their nationals.

14. To cope with this problem, UNDRO called upon the International Organisation for Migration (IOM) to arrange for the repatriation of the displaced persons. In the first phase of this operation, IOM organised the repatriation of some 20 000 Bangladeshis, Pakistanis, Filipinos and Sri Lankans. For those still remaining in the camps in mid-September, some 30 000 people, 75 flights have already been scheduled.

15. IOM has also been active in Turkey and Iran, where some 5 000 people should be repatriated by the end of September. Funding these operations has been possible thanks to help from the Western countries, which have provided over 36 million United States dollars. In addition, several member countries of the European Community have participated directly in the airlift coordinated by IOM and sponsored by the Community.

Conclusion

16. From the information available, it is possible to state that the migrant workers who fled Kuwait and Iraq, particularly the Asians, had to suffer martyrdom before returning to their home countries. All across Iraq they were subjected to all kinds of extortion. Once they had arrived at the frontier, they sometimes had to wait many days in extremely harsh conditions for authorisation to cross the border. Once in the receiving country, international humanitarian aid enabled their situation to be improved pending repatriation.

17. However, repatriation does not entirely solve the problem. Once back in their own country, the migrants are confronted with unemployment and the housing shortage. A further effort is therefore required by the international community. These people must not become the forgotten victims of the Gulf conflict. The European states should in the short term envisage a substantial increase in their assistance to the development programmes of these countries affected by the forced return of their nationals.

18. Finally, attention must be drawn to the tragedy of thousands of Asian workers who, having lost everything, have been unable to leave Iraqi territory for lack of means to pay for transport to the border. Their governments are trying to help them, but their resources are very limited.

Gouvernements bangladeshi, pakistanais, philippin ou sri-lankais ne pouvaient pas prendre en charge l'éventuel rapatriement de leurs ressortissants.

14. Pour faire face à ce problème, l'UNDRO a invité l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à intervenir pour rapatrier les personnes déplacées. Dans une première phase de l'opération, l'OIM a organisé le rapatriement de quelque 20 000 Bangladeshis, Pakistanais, Philippins et Sri-Lankais. Pour ceux qui restent encore dans les camps, à la mi-septembre, quelque 30 000 personnes, 75 vols ont déjà été programmés.

15. L'OIM est également intervenue en Turquie et en Iran, où quelque 5 000 personnes devraient être rapatriées avant la fin du mois de septembre. Le financement de ces opérations a été possible grâce à l'aide des pays occidentaux qui ont fourni plus de 36 millions de dollars des Etats-Unis. En outre, plusieurs pays membres de la Communauté européenne ont participé directement à un pont aérien en coordination avec l'OIM et financé par la Communauté.

Conclusion

16. Les informations disponibles permettent d'affirmer que les travailleurs migrants qui ont fui le Koweït et l'Irak, en particulier les Asiatiques, ont eu à supporter un véritable calvaire avant de retourner dans leur pays d'origine. Tout au long de leur trajet en Irak, ils ont été victimes d'exactions de toutes sortes. Une fois arrivés à la frontière, ils ont dû attendre parfois de nombreux jours, dans des conditions extrêmement pénibles, l'autorisation pour la franchir. Une fois dans le pays d'accueil, l'aide humanitaire internationale a permis d'améliorer leur situation en attendant l'heure du rapatriement.

17. Celui-ci, cependant, ne résout pas entièrement le problème. Une fois rentrés dans leur pays, les migrants sont confrontés au chômage et à la pénurie de logements. Un effort supplémentaire s'impose donc à la communauté internationale. Il ne faut pas que ces populations deviennent les oubliés du conflit du Golfe. Les Etats européens devraient envisager à court terme une augmentation substantielle de leur aide aux programmes de développement de ces pays touchés par le retour forcé de leurs ressortissants.

18. Finalement, il faut dénoncer la tragédie des milliers de travailleurs asiatiques qui, ayant tout perdu, n'ont pas pu quitter le territoire irakien faute de ressources pour payer le transport jusqu'à la frontière. Leurs gouvernements essaient de les aider, mais leurs moyens sont très limités.

19. In the light of the foregoing, your Rapporteur proposes inserting in the draft resolution on the Gulf crisis presented by Mr Soares Costa, on behalf of the Political Affairs Committee, the following texts:

— in paragraph 5, an additional sub-paragraph to read:

"scrupulous observance of the 4th Geneva Convention of 1949 on the protection of civilians in wartime";

— in paragraph 9, two new sub-paragraphs to read as follows:

"to respond generously to the appeals by the governmental and non-governmental international organisations to help the persons displaced by the crisis;

to increase their aid to developing countries to facilitate the resettlement of their repatriated nationals."

Reporting committee: Political Affairs Committee.

Committee for opinion: Committee on Migration, Refugees and Demography.

Reference to committee: Urgent procedure decided by the Assembly on 26 September 1990.

Draft opinion unanimously approved by the committee on 28 September 1990.

See 13th Sitting, 1 October 1990; and Resolution 950.

19. A la lumière de ce qui précède, votre rapporteur propose d'insérer dans le projet de résolution sur la crise du Golfe, présenté par M. Soares Costa, au nom de la commission des questions politiques, les textes suivants:

— au paragraphe 5, un nouvel alinéa libellé comme suit:

«le respect scrupuleux de la 4e Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre»;

— au paragraphe 9, deux nouveaux sous-paragraphes libellés comme suit:

«à répondre généreusement aux appels lancés par les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, pour aider les personnes déplacées par la crise»;

«à accroître leur aide aux pays en voie de développement pour faciliter la réinstallation des rapatriés».

Commission chargée du rapport: commission des questions politiques.

Commission saisie pour avis: commission des migrations, des réfugiés et de la démographie.

Renvoi en commission: procédure d'urgence décidée par l'Assemblée le 26 septembre 1990.

Projet d'avis approuvé à l'unanimité par la commission le 28 septembre 1990.

Voir 13e séance, 1er octobre 1990; et Résolution 950.